

LE PRÉSIDENT,

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 711-11 et L 712-2,
 - Vu le code de la recherche en son article L 313-1,
 - Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10,
 - Vu les statuts d'Avignon Université,
 - Vu l'élection de Monsieur Georges LINARÈS à la présidence d'Avignon Université en conseil d'administration du 4 décembre 2023,
 - Vu l'arrêté du président n°2023-46-DAGAP du 6 décembre 2023 modifié portant délégations de signature pour les affaires concernant le CRB «Recherche» et pour les ordres de mission au sein des unités de recherche,
 - Vu l'arrêté du président n°2024-24-DAJI du 4 novembre 2024 modifiant les arrêtés portant délégations de signature,
-
- **Considérant** la nomination de M. Jean-François BLANCO en qualité de directeur général des services adjoint (DGSA) - Transformations et Évaluation,
 - **Considérant** le rattachement fonctionnel de la DARI au DGSA - Transformations et Évaluation,
 - **Considérant** la délégation de signature du président donnée à Mme Anne-Charlotte MONVILLE, directrice d'appui à la recherche et à l'innovation (DARI),
 - **Considérant** la nomination de Mme Mariama COTTRANT en qualité de directrice adjointe d'appui à la recherche et à l'innovation (DARI adjointe),

ARRÊTE

Article 1

L'article 3 de l'arrêté du président n° 2023-46-DAGAP du 6 décembre 2023 modifié est modifié comme suit :

« Article 3

Délégation du président de l'université est donnée à **M. Stéphane BOURDAGEAU**, directeur général des services (DGS), à effet de signer au nom du président les actes relatifs à l'exécution du budget des services opérationnels, y compris des services opérationnels « Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation », « TERSYS » et « AGORANTIC », à l'exception des actes prévus aux articles 1 et 2, du centre de responsabilité budgétaire « recherche ».

En cas d'absence ou d'empêchement du DGS, délégation du président est donnée à **M. Jean-François BLANCO**, DGSA - Transformations et Évaluation, à effet de signer au nom du président les mêmes actes.

En cas d'absence ou d'empêchement du DGS et du DGSA - Transformations et Évaluation, **Mme Laurence SOMMAZI**, directrice des affaires financières (DAF), reçoit délégation du président à effet de signer en son nom les actes prévus au présent article.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanément du DGS, du DGSA - Transformations et Évaluation et de la DAF la délégation est donnée à **Mme Anne-Charlotte MONVILLE**, DARI, pour les actes

concernant les services opérationnels « Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation », «TERSYS» et «AGORANTIC».

En cas d'absence ou d'empêchement des délégués précédents, délégation du président est donnée à **Mme Mariama COTTRANT**, DARI adjointe, pour les mêmes actes. »

Article 2

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera affiché de manière permanente en zone présidence, consultable dans le recueil des actes et décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires » ; et transmis à Monsieur le Recteur de région académique, Chancelier des Universités.

Le présent arrêté ainsi que l'ensemble des arrêtés susvisés seront notifiés aux délégués concernés et transmis à l'agent comptable.

Article 3

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 14 janvier 2025

Le **Président d'Avignon Université**,

Signature cartographique

Georges Linares

le 15/01/2025 15:08:49 +01:00



Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, et publié le 16 janvier 2025